ACADÉMIE
DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Division des personnels

DIPER

Affaire suivie par :
Sandrine Hüni

Tél : 04 74 45 58 47
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Bourg-en-Bresse, le 12 mars 2021

L'inspectrice d'académie
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices
et les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : appel à candidature relatif à des postes à profil vacants à la rentrée scolaire 2021.

Pièce(s) Jointe(s) : Formulaire de candidature et fiches de poste

Les postes suivants sont à pourvoir au 1er septembre 2021 :

- **Poste de coordonnateur ULIS collège Troubles des Fonctions Motrices et des Maladies Invalidantes (TFM)**
  - Lieu d'implantation : Collège Yvon-Morandat à Saint-Denis-lès-Bourg
  - L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

- **Poste de coordonnateur ULIS école Troubles des Fonctions Motrices et des Maladies Invalidantes (TFM)**
  - Lieu d'implantation : Ecole élémentaire Les Dîmes à Bourg-en-Bresse
  - L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

	Modalités d'affectation
Titulaire d'un CAPPEI ou équivalent quel que soit le module	**Titre définitif**
Enseignant non spécialisé avec engagement à s'inscrire au CAPPEI (session 2022)	**Titre provisoire* avec pérennisation courant 2022-2023 si avis favorable de l'IEN et obtention du CAPPEI**

**Le candidat retenu et affecté à titre provisoire la totalité de l'année reste titulaire de son poste.*

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et du formulaire joint, doit être adressé, pour **le lundi 22 mars au plus tard, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le vendredi 26 mars**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés de l'horaire de leur entretien par un message envoyé à leur adresse mail professionnelle (**@ac-lyon.fr**).

Les candidats retenus seront nommés sur les postes au 1er septembre 2021 et ne sont pas autorisés à candidater à tout appel ultérieur.

Marilyne Rémer

Formulaire de candidature
Postes de coordonnateur ULIS / TFM

A retourner à votre IEN de circonscription pour **le lundi 22 mars**
qui le transmettra à la division des personnels
pour le vendredi 26 mars délai de rigueur

Cochez la case correspondant au poste sur lequel vous candidatez

Choix	Libellé du poste
	Poste de coordonnateur ULIS Collège TFM – Saint-Denis-lès-Bourg
	Poste de coordonnateur ULIS Ecole TFM – Bourg-en-Bresse

NOM : ……. **Prénom :** …….

Téléphone portable : …….

Adresse électronique professionnelle : ……..@ac-lyon.fr

☐ Je suis titulaire du CAPPEI

☐ Je m'engage à m'inscrire au CAPPEI session 2022

A _____ le, _____

Signature de l'intéressé(e)

<u>Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine</u>

Nom prénom, date et signature de l'IEN

Coordonnateur ULIS Collège TFM Y.Morandat St Denis les Bourg

Titre requis :
CAPPEI module 3 ou équivalent (CAPA SH option C ou D)
coordonner une unité locale d'inclusion scolaire

Textes de référence :
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37) - Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Education précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap - Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 - Point 4.3 - relative à la scolarisation des élèves handicapés : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (BO n° 28 du 15/07/2010) - Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré (BO n° 31 du 27/08/2015)

Lieux d'implantation : collège St Denis les Bourg

Poste incompatible avec un mi-temps ou un temps partiel

Profil des élèves : les élèves accueillis présentent des troubles moteurs.

Les missions du coordinateur d'ULIS collège s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité du chef d'établissement :
- **l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS**
• Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence
• Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun
• Elaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs qui sont particulièrement présents auprès de l'enseignante et de l'AESH CO
• Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap
• Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
• Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement
• Organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif
• Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour les élèves du 2nd degré
• Travailler en coopération avec les différents partenaires
- **le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource dans le collège :**
• Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative
• Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

COMPETENCES LIEES AU POSTE
- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel et mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Démonter d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'IEN ASH (04.74.32.13.68)

Coordonnateur ULIS Ecole TFM Les Dîmes Bourg en Bresse

Titre requis :
CAPPEI module 3 ou équivalent (CAPA SH option C ou D)
coordonner une unité locale d'inclusion scolaire

Textes de référence :
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37) - Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Education précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap - Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 - Point 4.3 - relative à la scolarisation des élèves handicapés : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (BO n° 28 du 15/07/2010) - Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré (BO n° 31 du 27/08/2015)

Lieux d'implantation : école Les Dîmes Bourg en Bresse

Poste incompatible avec un mi-temps ou un temps partiel

Profil des élèves : les élèves accueillis présentent des troubles moteurs.

Les missions du coordinateur d'ULIS collège s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité du chef d'établissement :
- **l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS**
• Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence
• Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun
• Elaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs qui sont particulièrement présents auprès de l'enseignante et de l'AESH CO
• Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap
• Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)
• Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement
• Organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif
• Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour les élèves du 2nd degré
• Travailler en coopération avec les différents partenaires
- **le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource dans le collège :**
• Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative
• Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

COMPETENCES LIEES AU POSTE
- Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel et mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle
- Démonter d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme
- Respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'IEN ASH (04.74.32.13.68)